



Formation du personnel non - électricien- 7 Heures

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel exécutant non électricien qui opère dans des zones où subsistent des dangers électriques et encadrant chargé de chantier non électrique, intervenant sur:

- Les installations électriques temporaires telles que celles des structures, baraques, stands situés dans des champs de foire, des marchés, des parcs de loisirs, des cirques et des lieux d'expositions ou de spectacle.
- Les installations du bâtiment, des travaux publics et du génie civil.
- Les installations utilisées pendant des phases de construction ou de réparation à terre, de navire, de bateaux ou d'aéronefs.
- Les installations des chantiers forestiers et des activités agricoles.
- Les installations de la production, la conversion, la distribution ou l'utilisation de l'énergie électrique et d'éclairages public et privé.
- Les installations de soudages, métallurgie, chaudronnerie et mécaniques présentant des risques particuliers de chocs électrique.
- **Aucun pré requis**

OBJECTIFS

Exécuter des opérations d'ordre non électrique et encadrer une équipe d'exécutants à proximité d'un danger électrique en toute sécurité selon la **NFC 18-510/A1**

CONTENUS DE LA FORMATION

- La progression de la réglementation sur les risques électriques.
- Les grandeurs électriques, les fondamentaux.
- Les dangers de l'électricité et les zones (DLVS, DLVR, DMA).
- Les différents domaines de tension AC/DC.
- Le principe d'une habilitation, définition et les symboles.
- Les prescriptions et documents administratifs associés.
- Les moyens de protections EPI.
- Les choix des matériels et des outils de sécurité.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie d'origine électrique.
- Contrôles individuels notés, QCM.
- Travaux Pratiques notés, TP.

Synthèse et bilan de la formation

INFOS PRATIQUES

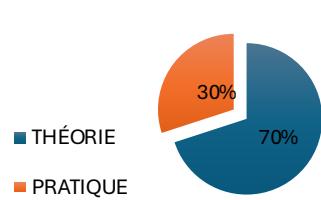
REF : E-001 BO - HO(V)

Durée : 7h sur 1 journée. **Lieu de formation:** Dans vos locaux.

Nombre de stagiaires: 1 à 10 maximum (nous contactez pour plus de personnes)

Intervenant B.F.S : Formateur en habilitation électrique (diplômé en électrotechnique).

TEMPS



LA RÉGLEMENTATION

Formation sécurité pour l'attribution d'une carte verte (UTE) signé par le titulaire et l'employeur.

Imputable L6331 -3
(Décret 2010 – 1118-
UTE C18-510-NFC 18-510).



VALIDATION

Pour les stagiaires ayant suivi intégralement la session de formation et ayant réussi avec succès le test final, un avis favorable sera rédigé et sera adressé à l'employeur.

SUPPORTS/ MATÉRIEL

- 1 ordinateur portable ou tablette numérique
- 1 vidéo-projecteur
- EPI électrique
- Mémo électrique dématérialisé



RECYCLAGE TOUS LES 3 ANS

Durée du recyclage : 7h (1 jour)

NOUS CONTACTER :

30 rue des Clochetières 45170 Neuville Aux Bois

TEL : 06.77.01.39.97

Mail : bfs45contact@gmail.com